



Administration communale de Chaumont-Gistoux

Formulaire de demande de prime de soutien à la petite enfance

Coordonnées représentant légal	
NOM et Prénom	
N° Registre national	
Adresse (complète)	
N° de Téléphone	
E-Mail	
N° de compte bancaire	

Identification de l'enfant	
NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	

Le montant de la prime est fixé à 75,00 € l'année de naissance, 50€ la deuxième année et 25 € la troisième année. Le règlement est applicable à partir de 2020. A titre de mesure transitoire, les enfants nés en 2018 et 2019 ont droit, aux primes des années 2 et 3.

La demande de prime doit être introduite dans les 6 mois de la naissance ou de l'adoption de l'enfant par mail : comptabilite@chaumont-gistoux.be ou par courrier : Rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux.

La deuxième et la troisième année, le demandeur est invité à confirmer ses coordonnées bancaires.

Signature + date